RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

ORDRE DU JOUR :

1- Vote du Budget 2020 de la Commune
2- Échange de parcelles "aux Guilloteaux"
3- Modification des tarifs de la Bibliothèque municipale
4- Demande de subvention auprès du Conseil département pour des travaux sur voirie communale accidentogène
5- Participation à la protection sociale des agents
6- Questions diverses

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle municipale le 15 juillet 2020 à 20h30, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, Maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Josiane BRIAND, Françoise DURAND, Marie-Aline FETIS, Véronique MONGET, MM Alain DESTREGUIL, Didier FENEANT, Jean-Luc MARCHAIS, Régis PLANET, Yann POUVREAU, Laurent RAVET formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :
M. Christophe GAUDIN pouvoir donné à M. Régis PLANET
Mme Anicée MESPLEDE pouvoir donné à Mme Françoise DURAND
M. Thierry THIBAUDEAU pouvoir à Mme Véronique MONGET

Absents excusés
Mme Gaëlle POMME-CASSIEROU

Mme Marie-Aline FETIS a été nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal présents ou représentés.

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe le Conseil qu'un dépôt de plainte a été enregistré le 14 juillet suite aux dégradations et aux effractions à la salle municipale et à la salle des associations commises dans la nuit du 12 au 13 juillet dernier.

1- Vote du Budget 2020 de la Commune

Monsieur le Maire présente la section d'investissement du Budget 2020 et par la suite la section de fonctionnement. Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget de l'exercice 2020.

Investissement		
Dépenses :	526 187,78 €	(dont 95 391,65 € de RAR)
Recettes :	526 187,78 €	(dont 37 709,93 € de RAR)

Fonctionnement	
Dépenses :	695 885,01 €
Recettes :	695 885,01 €

2- Échange de parcelles "aux Guilloteaux"

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'accord trouvé entre la commune et Monsieur Guerbette Michaël en vue de l'échange de la parcelle AD 612 appartenant à la commune de Bussac contre les parcelles AD 614 et AD 97 appartenant à Monsieur Guerbette et validé par une délibération du conseil municipal en date du 23 juillet 2019.
Considérant que cette parcelle, issue de la parcelle AD n°612, ancien passage communal n'est pas à la disposition du public et n'est pas utilisé par celui-ci le Conseil municipal après en avoir délibéré :
- accepte que la parcelle AD 612 soit déclassée du domaine public communal et intégrée au domaine privé communal
- accepte les termes de l'échange visant à remplacer ce passage par un nouveau passage constitué par la parcelle AD 614
- autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout acte à intervenir.

3- Modification des tarifs de la Bibliothèque municipale

Le Maire rappelle au Conseil municipal les termes de la délibération du 13 décembre 2010 relative au tarif d'adhésion appliqué à la bibliothèque municipale jusqu'à ce jour à savoir, la gratuité à tous les étudiants quel que soit leur âge et 5 € pour tous les autres adhérents.
Pour permettre l'accès à la lecture au plus grand nombre et dans un soucis d'équité, Monsieur le Maire propose d'accorder la gratuité à tous les adhérents de la bibliothèque municipale.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, décide d'accorder la gratuité à tous les adhérents de la bibliothèque municipale à compter du 16 juillet 2020

4- Demande de subvention auprès du Conseil département pour des travaux sur voirie communale accidentogène

Monsieur le Maire fait part des travaux d'urgence à réaliser sur plusieurs voies communales, dans le cadre des travaux d'amélioration de la voirie communale accidentogène. Certains chemins communaux, de part leur ancienneté, sont très endommagés par le ravinement répété des eaux de pluie. Il propose au Conseil municipal de solliciter l'aide du Département au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux pour l'année 2020. Il présente les devis du Syndicat départemental de la voirie qui s'élève à 14 333,78 € HT soit 17 200,54 € TTC. Il précise, en outre, que ces travaux représentent une charge non négligeable pour une commune de 1 305 habitants avec de faibles ressources.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- accepte les devis du Syndicat départemental de la voirie pour un montant HT de 14 333,78 €
soit 17 200,54 € TTC,
- décide de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux pour le financement des travaux nécessaires à la remise en état de ces chemins.
- Autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

5- Participation à la protection sociale des agents

Mme DURAND informe le Conseil que la circulaire du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux, permet aux collectivités d'aider financièrement leurs agents en matière de protection sociale complémentaire. La collectivité peut choisir de participer sur le risque "santé" et/ou "prévoyance", par l'intermédiaire soit de la labellisation, soit d'une convention de participation. La mise en place de ce dispositif est soumis à l'avis préalable du Comité technique du Centre de gestion. Le Conseil municipal décide de demander l'avis du Comité technique sur les modalités d'application et les montants de la participation suivants :

Procédure envisagée	Risque Santé	Risque Prévoyance
Labellisation	Montant forfaitaire mensuel par agent : 15 €	Montant forfaitaire mensuel par agent : 15 €

Le Maire,

MAIRIE de BUSSAC-SUR-CHARENTE 17

Jean-Luc MARCHAIS